

Décès de Paul Bouchet : disparition d'une grande figure de l'histoire de la CNCDH, et du combat pour les libertés et les droits fondamentaux.

Nous avons appris avec une immense tristesse le décès de Paul Bouchet, ce lundi 25 mars. Paul Bouchet fut président de la CNCDH, pendant trois mandats successifs, de 1989 à 1996.

Homme de conviction, il a été tout au long de sa vie un infatigable combattant des droits de l'Homme, en particulier pour le respect effectif de l'égalité de dignité tous les êtres humains et pour l'accès de tous au droit et à la justice.

Résistant, précurseur du syndicalisme étudiant, avocat, conseiller d'État, dans toutes les fonctions qu'il a occupées, dans tous ses engagements, il a veillé à ne pas « rester sourd à l'appel de ceux qui crient justice », de ceux qui aspirent à « être respectés en droit et en dignité. » (Paul Bouchet, *Mes sept utopies*, Les éditions de l'atelier, 2010).

Sa personnalité, son charisme ainsi que son parcours ont eu une influence particulière sur bon nombre de travaux de la Commission, et ont marqué durablement notre institution, en particulier l'importance du plaidoyer qu'elle porte pour l'effectivité des droits de l'Homme.

Ainsi, c'est sous son impulsion qu'ont été engagés les premiers travaux de la CNCDH sur la grande pauvreté et les droits de l'Homme.

Convaincu du rôle important que les Institutions nationales des droits de l'Homme peuvent jouer dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, il a œuvré pour la reconnaissance de leur légitimité au niveau international, et pour la construction d'une alliance coordonnée des Institutions nationales des droits de l'Homme. Il a ainsi contribué à l'organisation en 1991, à Paris, des Premières rencontres internationales des Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, au cours desquelles ont été définis des principes essentiels relatifs au statut des Institutions nationales. Ce sont sur ces « Principes de Paris », adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993, que reposent aujourd'hui encore le statut et le fonctionnement des Institutions nationales des droits de l'Homme.

Après la CNCDH, ses combats pour la liberté, la dignité et l'égalité des droits, son engagement avec les plus pauvres (et non pas pour...) trouveront à se concrétiser dans de nombreuses enceintes, et en particulier à ATD Quart Monde, dont il fut président de 1998 à 2002. Il fut l'un des principaux artisans de la loi sur la CMU, et un héraut du droit au logement opposable.

La CNCDH adresse ses sincères condoléances à sa famille et ses proches.